

Évêque et prince aux Temps modernes

Après la mort de Charles le Téméraire (1477), le régime d'exception mis en place par les Bourguignons s'effondre. Le retour aux institutions traditionnelles s'effectue sans heurts. L'évêque Louis de Bourbon voudra cependant réaffirmer son autorité en délivrant aux trois États (Etat primaire, Etat noble, Etat tiers) la sentence dite « Pauline » qui lui avait été octroyée par Paul II le 23 décembre 1465, reconnaissant ses droits et prérogatives. C'est l'une des sources du pouvoir princier aux Temps modernes, avec le privilège de Maximilien I^{er} du 24 juin 1518. La guerre civile qui se déclenche peu après ne permet pas la restauration immédiate de l'autorité du souverain. Pendant une accalmie, un monument de droit public et administratif la « Paix de Saint-Jacques » sera élaborée en 1487 mais ne sera promulguée qu'en 1507. Rassemblant dans plus de cinq cents articles, bulles, privilèges impériaux, textes relatifs aux juridictions, métiers..., la Paix de Saint-Jacques ne constitue pas la base d'une constitution du pays de Liège qui n'a jamais vu le jour.

Pour analyser les rôle et prérogatives du souverain et des autres instances relevant de la sphère publique, il convient de se référer au *Recueil des édits, règlements, privilèges, concordats et traités du pays de Liège et comté de Looz* du jurisconsulte Mathieu-Guillaume de Louvrex (1665-1734) publié en 1714 et 1730, riche en notes capitales sur ces institutions. Baudouin Hodin le compléta et réédita en quatre volumes entre 1750 et 1752. Enfin, Dominique-François de Sohet (1728-1811) rédigea entre 1770 et 1781 des *Instituts de droit*, véritable somme, certes non dénuée de défauts, sur le droit public liégeois mais aussi des Pays-Bas.

Après la fin de la guerre civile, Jean de Hornes (1482-1505) rétablira l'autorité de l'État et fera reconnaître en 1492 la neutralité liégeoise par le roi de France, Charles VIII, et Maximilien d'Autriche, tuteur de son fils Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas. Cette neutralité d'abord armée et non perméable deviendra au fil du XVI^e siècle, perméable. Elle assurera néanmoins la sauvegarde de la Principauté de Liège jusqu'à la Révolution et favorisera son développement économique. Elle sera reconnue par l'Espagne lors du traité de Tirlémont de 1654 et par les Provinces-Unies en 1673. Par contre, membre du Saint-Empire romain de la nation germanique, la Principauté sera toujours contrainte à participer aux guerres déclarées par la Diète d'Empire, comme ce fut le cas par exemple lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697).

Érard de la Marck (1505-1538), successeur de Jean de Hornes, sera le plus prestigieux des évêques et princes liégeois des Temps modernes. Le pays de Liège lui doit sa Renaissance.

Allié du roi de France Louis XII, Érard de la Marck se détachera de la France sous François I^{er} et conclura, en 1518, lors du Traité de Saint-Trond, un traité d'alliance avec Charles-Quint. Véritable entorse au principe de neutralité, cette alliance permit néanmoins la récupération de la place forte de Bouillon qui restera liégeoise jusqu'à la guerre de Hollande, et surtout une période de paix.

Les successeurs immédiats d'Érard de la Marck n'eurent pas son envergure, que ce soient Corneille de Berghes (1538-1544), Georges d'Autriche (1544-1557) qui saura néanmoins s'opposer aux visées expansionnistes de son neveu Charles-Quint ou encore Robert de Berghes (1557-1564) qui laisse faire le démembrement du diocèse de Liège par Philippe II en 1559. Par contre Gérard de Groosbeeck (1564-1580) parviendra à imposer son autorité et à maintenir l'unité de la Principauté confrontée à une vague calviniste et anabaptiste très vivace. Son successeur Ernest de Bavière, le dernier prince humaniste (1581-1612) fonde une véritable dynastie, celle des Wittelsbach, qui perdura jusqu'en 1763, entrecoupée à deux reprises par des candidats « nationnés » liégeois : Jean-Louis d'Elderen (1688-1694) et Georges-Louis de Berghes (1724-1743). Unissant Principauté de Liège et Électorat de Cologne, les Wittelsbach, souverains d'une orthodoxie appréciée par Rome, entraîneront le pays de Liège sur l'échiquier international au gré de leurs alliances successives avec l'Espagne, l'Empereur ou la France, sous Ernest, Ferdinand (1612-1650), Maximilien-Henri (1650-1688), Joseph-Clément (1694-1723) et Jean-Théodore (1744-1763). La fin du XVIII^e siècle voit l'élection de princes moins prestigieux issus de la noblesse de sang voire de robe du pays : Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771), César-Constantin de Hoensbroeck (1784-1792) et François-Antoine de Méan (1792-1794) sans compter le prince des Lumières, François-Charles de Velbruck (1772-1784), noble d'origine westphalienne.

Les tensions entre le souverain et la Cité de Liège s'exacerberont au XVII^e siècle sous Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière et susciteront l'apparition de deux « partis », les Chiroux liés au prince et les Grignoux dont le champion Sébastien Laruelle sera assassiné en 1637. Les revendications de Liège à l'indépendance en qualité de « ville impériale » seront brisées après les traités de Westphalie de 1648 qui permettront la reprise en main musclée de la capitale par les troupes de Ferdinand de Bavière (1649).

La destruction de la citadelle construite à partir de 1650 par Maximilien-Henri, lors du retrait des armées françaises pendant la guerre de Hollande, entraînera une véritable rupture entre la Cité et son Prince, marquée par une période prérévolutionnaire (1676-1684). Elle se termina dans le sang en 1684, avec l'accord de Louis XIV et provoquera la mise sous tutelle de la capitale puis des bonnes villes. Le Tiers État, représentant une aristocratie bourgeoise,

devient le principal soutien du prince au XVIII^e siècle, ô paradoxe. Sur le plan international, la France exerce au XVIII^e siècle un protectorat « courtois » qui s'interrompt peu avant 1789, en raison de la situation intérieure française. Le 18 août 1789, dans le prolongement des événements révolutionnaires parisiens, l'« heureuse révolution » éclate. Simple révolution urbaine à ses débuts, elle se radicalisera progressivement, entraînant le départ de Hoensbroeck vers Trèves et l'intervention des puissances européennes, Prusse d'abord puis Autriche au nom de l'Empire. Cette dernière aboutira à la première restauration princière en janvier 1791.

Sur le plan constitutionnel, l'Édit fondamental du 10 août 1791 réaffirme le droit du prince d'édicter en matière de « police », qui avait été violemment contesté par l'Etat noble lors de l'affaire des jeux de Spa.

L'histoire s'accélère suite à l'avancée de Dumouriez qui entre à Liège, le 28 novembre 1792 pendant que le nouveau et dernier évêque et prince, François-Antoine de Méan, gagnait l'Allemagne. Le principe de rattachement à la France, demandé par la Convention, sera voté par plus de la moitié des six cent quarante-trois localités du pays, mais sans les suffrages du Comté de Looz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse (février 1793).

La victoire d'Aldenhoven (1^{er} mars 1793) rouvrit les portes de Liège à Méan qui se livra à une répression excessive, alors que la sécularisation de la principauté avait déjà été évoquée à Vienne et Berlin. La victoire de Fleurus (26 juin 1794) ouvre la voie du Rhin aux armées de la Convention qui, après avoir démembré l'état séculaire de Liège (16 novembre 1794), annexe, le 1^{er} octobre 1795, la ci-devant principauté à la France. L'heure du département de l'Ourte avait sonné.

Note :

Cette notice est extraite de notre contribution aux *Institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)* (s.l.d. de S. Dubois, B. Demoulin et J.-L. Kupper), t. I, Bruxelles, Archives générales du Royaume, *Studia*, 133, 2012, « Evêque et prince aux Temps modernes », p. 142-155 ; dont je remercie les autorités des Archives générales du Royaume de leur autorisation de reproduire partiellement cet article.

BIBLIOGRAPHIE

Dans Demoulin B. et Kupper J.-L., *Histoire de la principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution*, Toulouse, Privat, 2002, se trouvent une liste des évêques et princes de Liège depuis Éracle ainsi qu'une synthèse des différents règnes des souverains des Temps modernes, avec une bibliographie des principaux livres et articles les concernant.

L'ouvrage de base sur les institutions de la principauté de Liège sous l'Ancien Régime est évidemment celui de HANSOTTE G., *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux Temps modernes*, Crédit Communal, 1986 (Collection Histoire, 73). Il convient de le compléter par DEMOULIN B., *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France des Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, t. XXXI, *Principauté de Liège*, Paris, Ministère des Affaires étrangères français, 1998, DUBOIS S., *Les bornes immuables de l'État. La rationalisation du tracé des frontières au siècle des Lumières (France, Pays-Bas autrichiens et Principauté de Liège)* dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, t. 102, 1999, et *La révolution géographique en Belgique*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2008, ainsi que les contributions d'HÉLIN, É., dans *La Belgique espagnole et la principauté de Liège, 1585-1715*, s.l.d. de JANSSENS, P., Bruxelles, 2006. Plus récemment encore citons *Liège et le palais des princes-évêques* (s.l.d. de B. Demoulin), Bruxelles, Fonds Mercator, 2008, 319 p. et *Histoire culturelle de Wallonie* (s.l.d. de B. Demoulin), Bruxelles, Fonds Mercator, 2012, 400 p.

En ce qui concerne les évêques et princes du XVIII^e siècle, évoquons les monographies qui leur ont été récemment consacrées :

DEMOULIN B., *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège, Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1983 (Publication in-octavo, 52).

GÉRARD E., *La politique extérieure de Georges-Louis de Berghes (1724-1743)* dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. XXXII, n° 56, Année 2002, p. 145-320.

QUOILIN C., *La politique extérieure liégeoise sous l'épiscopat de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763)*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. XXXIII, n° 57, Année 2003, p. 39-329.

MISSON J.-S., *Politique extérieure et diplomatie liégeoises sous Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771)* dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. XXXII, n° 56, Année 2002, p. 13-144.

PARTHOENS D., *La politique intérieure du prince-évêque François-Charles de Velbrück (1772-1784)*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. XXXIV, n° 58, Année 2004, p. 1-174.

WILMOTTE M., *Les émigrés français dans le pays de Liège durant la Révolution (1789-1795)*, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. XXXVII, n° 61, Années 2007-2008, p. 61-235.

D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l'histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2013, 526 p..